

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00052

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt 293

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Comptes certifiés conformes à l'original
par le Président

R. Gauthier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a flourish.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Soc. Galvanoplastie Industrielle				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIR				Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 78545315000027									
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2019			31/12/2018		
				Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)				AA		0	0		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0			
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	283 690	AG	91 662	192 028	239 819	
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI		7 622	7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	0	0		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	0	0		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 436 787	AO		2 436 787	2 363 429
	Constructions		AP	4 022 235	AQ	2 513 886	1 508 349	529 183	
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	10 194 818	AS	7 494 691	2 700 127	2 494 854	
	Autres immobilisations corporelles		AT	348 329	AU	282 817	65 512	34 696	
	Immobilisations en cours		AV	1 472 915	AW	529 803	943 111	843 298	
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX		AY		0	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0	
		Autres participations	CU		CV		0	0	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0	
		Prêts	BF	257 904	BG		257 904	257 904	
		Autres immobilisations financières*	BH	449	BI		449	449	
		TOTAL (II)			BJ	19 024 748	BK	10 912 858	8 111 891
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	404 157	BM	10 741	393 416	251 726
En cours de production de biens			BN		BO		0	0	
En cours de production de services			BP		BQ		0	0	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		0	0	
Marchandises			BT		BU		0	0	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		0	0	
CREANCES		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	2 202 141	BY	69 366	2 132 775	2 692 762	
		Autres créances (3)	BZ	9 942 447	CA		9 942 447	18 199 738	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0	
	Disponibilités	CF	199	CG		199	199		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	10 346	CI		10 346	13 133		
	TOTAL (III)			CJ	12 559 289	CK	80 107	12 479 182	21 157 558
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0	0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				0	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	31 584 037	1A	10 992 965	20 591 073	27 928 814
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an		CP	29 265	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)		DA	3 651 000	3 651 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...		DB	211 685	211 685
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	365 100	291 688
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ		DG	6 169 404	6 169 404
	Report à nouveau		DH	2 790 339	-573 088
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(1 021 510)	3 436 838
	Subvention d'investissement		DJ	861 691	887 820
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	13 027 709	14 075 348
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	366 508	237 589
	Provisions pour charges		DQ	3 961 588	1 065 855
	TOTAL (III)		DR	4 328 096	1 303 444
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	43 095	86 190
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI		DV	12 518	61 331
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 175 384	2 380 179
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =		DY	1 526 832	1 557 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	383 201	293 558
	Autres dettes		EA	94 238	194 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	0	7 977 000
TOTAL (IV)		EC	3 235 268	12 550 021	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	20 591 073	27 928 814	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
			Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 224 913	12 506 926
	(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	176 597	26 330
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	26 129	26 261
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	1 534 946	14 813 668
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 737 672	14 866 259
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	939 165	1 422 151
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	499 933	3 682 054
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	3 320 000	4 481 441
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 759 099	9 585 646
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-3 021 427	5 280 613
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(1 232 555)	(15 919)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	20 211 474	29 598 751
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	21 232 985	26 161 914
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 021 511)	3 436 838
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY	29 327	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	7 288	26 330
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP		
	- crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H		5 973
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 278 499	1 102 324
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		0
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		0
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	Obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
	Produits exceptionnels divers			7 288
	Reprise de provisions litiges clients / fournisseurs			169 309
	QP de subvention d'investissement 2019			26 129
Reprise de provisions VNC immobilisations impactées par l'incendie de 06		0	1 534 946	
Règlements litiges clients / surprime d'assurance suite à incendie de 06		933 943		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société SGI (Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créateur est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2019 s'élève à 7 899 160 €.

Evènements principaux de l'exercice

En raison de la fermeture du site de PLAISIR décidé suite à l'incendie survenu le 29 juin 2018 le chiffre d'affaires de la société est en net recul.

Evènements post clôture

La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés de SGI, et ces perturbations économiques devraient se poursuivre au cours des prochains mois.

Cette situation devrait avoir un impact négatif sur la performance financière de SGI. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard et à l'égard des mesures supplémentaires que différents pays ou autres autorités pourraient prendre en réponse à cette crise. Cependant, toute prolongation ou aggravation de l'épidémie pourrait entraîner, par exemple, les conséquences suivantes:

- l'extension des mesures de confinement et de restriction à la libre circulation sur les marchés clés de SGI,
- des difficultés financières majeures chez nos principaux fournisseurs,
- la pénurie de matière nécessaires chez les fournisseurs directement ou indirectement touchés par l'épidémie, pénurie susceptible d'entraîner des arrêts de production,
- un plus grand nombre de clients directement ou indirectement touchés par l'épidémie ayant des difficultés, ou étant empêchés de payer le SGI conformément aux échéances convenues,
- une pression supplémentaire sur les prix de nos services,
- des dépréciations d'actifs à long terme,
- de nouvelles perturbations sur les marchés financiers et / ou
- un ralentissement économique mondial prolongé entraînant une baisse plus importante de la demande des services de SGI.

Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, mais chacun de ces événements, ou toute combinaison de ceux-ci, pourrait amplifier l'impact négatif de la crise sur les performances financières de SGI et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de notre société.

La maison-mère de SGI, la société Aalberts NV a des ressources financières suffisantes pour faire face aux conséquences négatives évoquées ci-dessus pendant les 12 mois à partir de la date de l'arrêté des comptes du 22/05/2020. De ce fait, la continuité d'exploitation a été maintenu comme hypothèse de préparation des comptes statutaires 2019.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

• Constructions	entre 15 et 33 ans
• Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
• Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
• Mobilier	entre 5 et 10 ans
• Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
• Matériel informatique	entre 3 et 5 ans
• Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements

ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 284 K€ et de fonds de commerce pour 8 K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 48 K€ contre 44 K€ au titre de l'exercice 2018.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Concession brevet	137	-	137	-
Logiciels	307	-	23	284
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	452	-	160	292
Amort. Concession brevets	137	-	137	-
Amort. Logiciels	67	48	23	92
Total amortissements	204	48	160	92

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 18 444 K€ au 31 décembre 2019 contre 24 665 K€ au 31 décembre 2018.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 1 537 K€ (1 692 K€ en 2018).

La dotation aux amortissements s'élève à 513 K€ au titre de l'exercice 2019 (850 K€ en 2018).

De nombreuses sorties d'immobilisations (mises au rebut), dont les valeurs nettes comptables étaient nulles, ont été réalisées sur l'exercice en raison de l'incendie survenu le 29 juin 2018.

Les provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie du 28 juin 2018, mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine, constituées sur l'exercice 2018 subsistent pour 2 026 K€.

Des reprises de provisions ont été effectuées pour 1 535 K€. Ces dernières se rapportent aux bâtiments et aux

immobilisations en cours mises au rebut.

Suite à un changement de logiciel comptable, des immobilisations ont été transférées de compte à compte dans le but de les reclasser dans les catégories appropriées.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Transfert compte à compte	Dim	31/12/19
Terrains	2 363	-	74	-	2 437
Bâtiments	1 446	-	(74)	-	1 372
Agencements des constructions	2 533	45	153	81	2 650
Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 913	668	(331)	6 055	10 195
Matériel de transport	17	-	35	12	40
Matériel de bureau et informatique, mobilier	522	6	143	363	308
Immobilisations en cours	1 872	818	-	1 217	1 473
Total valeurs brutes	24 666	1 537	-	7 728	18 475
Dépréciations Bâtiments	667	-	-	667	0
Dépréciations Agencements des constructions	436	-	-	370	67
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	1 420	-	-	-	1 420
Dépréciations Matériel de bureau et informatique, mobilier	10	-	-	-	10
Dépréciations immobilisations en cours	1 028	-	-	498	530
Total dépréciations	3 561	-	-	1 535	2 026
Amort. Bâtiments	642	21	-	-	663
Amort. Agencements des constructions	1 704	65	96	81	1 784
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 999	358	(229)	6 053	6 075
Amort. Matériel de transport	16	2	30	12	36
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	478	19	103	363	237
Total amortissements/dépréciations	18 400	465	-	8 044	10 821

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 69 K€ au 31 décembre 2019 (43 K€ au 31 décembre 2018).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2019, les autres créances (9 942 K€) sont essentiellement composées des éléments suivants :

- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2019 s'élève à 7 899 K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 1 898 K€ (691 K€ au 31 décembre 2018) dont 1 233 K€ de créance d'IS sur le groupe conformément à la convention d'intégration fiscale ;
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 145 K€ (153 K€ au 31 décembre 2018) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 258 K€, dont 203 K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	55	147	56
Dépôts et Cautionnements			
	55	147	56

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de 15 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	14 076
Résultat de l'exercice	- 1 022
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 26
Capitaux propres au 31 décembre 2019	13 028

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	1 158	3 557	492	4 223
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	86	7	48	45
Total Prov. pour risques et charges	1 304	3 564	540	4 328

Environnement :

Au 31 décembre 2019, une provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts est constituée pour 14K€. Elle n'a pas évolué depuis le 31/12/2018.

A la suite de l'incendie survenu le 29 juin 2018, il a été constitué les provisions suivantes :

- Provision pour traitement des déchets issus de l'incendie : 220 K€
Cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2019.
- Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie) : 700 K€

Cette provision a été reprise pour 164 K€ sur l'exercice 2019.

Au 31/12/2019, les provisions suivantes ont été constituées :

- Provision PSE PLAISIR (coût salarial, cellule de reclassement, formation)	3 320 K€
- Provision pour revitalisation	237 K€

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

3.11 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 2K€ envers Aalberts Industries France SNC suite à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2019, les autres dettes sont principalement composées d'avoirs sur réclamations clients, s'élevant à 69 K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	105
Créances clients	6
Management fees MT Group France	1 040

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2019 concernent les clients pour 18 K€, les organismes sociaux et fiscaux pour 2 K€, l'administration fiscale pour 267 K€ soit un total de 287 K€ (904 K€ au 31 décembre 2018).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2019 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 452 K€ (622 K€ au 31 décembre 2018), et de dettes fiscales et sociales pour 1 188 K€ (1 254 K€ au 31 décembre 2018) et des avoirs clients à établir pour 69 K€, soit un total de 1 708K€

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2019 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

en K€)	2019	2018	Variation
France	7 561	10 436	(2 875)
Etranger	2 221	3 132	(911)
Total	9 782	13 568	(3 786)

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2019	2018
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés		
Intérêts sur fonds de participation		
Autres produits / (charges) financiers	125	(23)
Produit net (charge)	125	(23)

Résultat exceptionnel

(en K€)	2019	2018
Surprime d'assurance suite à l'incendie du 28/06/2018	(770)	
Indemnité d'assurance (autre que perte d'exploitation)		14 800
Charges exceptionnelles directement liées à l'incendie		(1 412)
VNC des immobilisations détruites dans l'incendie	(498)	(3 682)
Provisions traitement des déchets et réclamations clients suite à l'incendie		(920)
Provision dépréciations des immobilisations des immobilisations restantes suite à l'incendie	1 535	(3 561)
Résultat/Provision dépréciations exceptionnelles sur Equipements et Installations incendiées		14
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26	26
Provision PSE PLAISIR	(3 320)	
Autres charges/produits exceptionnelles	7	16
Produit net (Charge)	(3 021)	5 281

4.3 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/19 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2019 après impôt	Montant au 31/12/2018 après impôt
Résultat courant	767	2 202	2 969	(1 828)
Résultat exceptionnel à court terme	(3 021)	(1 015)	(4 036)	5 229
Participation des salariés				
Créances d'impôt (dont Crédit d'impôt recherche 46 K€)	0	46	46	36
TOTAL	(2 254)	1 233	(1 201)	3 437

4.4 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 31,00 %.

	Effet	Base fin 2019	Impôt correspondant 28%
Effort construction	allègement	21	6
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	13
Reprise provision indemnité de licenciement	allègement	2 214	620
Indemnités assurance/incendie 2018 2/3	accroissement	6 842	1 916
Total allègements d'IS à fin 2019			638
Total accroissements d'IS à fin 2019			1 916

	Effet	Base fin 2018	Impôt correspondant 31%
Effort construction	allègement	23	7
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	13
Produit constaté d'avance / indemnité d'assurance (incendie 2018)	allègement	7 977	2 473
Indemnités assurance/incendie 2018 3/3	accroissement	10 264	3 182
Total allègements d'IS à fin 2018			2 493
Total accroissements d'IS à fin 2018			3 182

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2019.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 688 K€ au 31 décembre 2019 (1 418 K€ en 2018).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	0.70%	1.60%
Taux moyen de charges patronales	49% / 46%	49% / 46%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2012-2014
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2019	2018
- Ingénieurs et Cadres	14	15
- Agents de maîtrise	17	24
- Employés	8	7
- Ouvriers	119	119
Total	158	165

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros

Siège social : 4, rue du Marchois, 02600 – Villers-Cotterêts

785 453 150 RCS SOISSONS

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 26 JUIN 2020

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 11 260 euros, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 3 490 € (hors contributions).

En conséquence, elle donne à Monsieur Oliver Jaeger, en qualité de représentant légal de la société MT Group France, Présidente de la Société, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à la somme de 1 021 510,10 € de la manière suivante :

- au compte report à nouveau débiteur, une somme de - 1 021 510,10 €

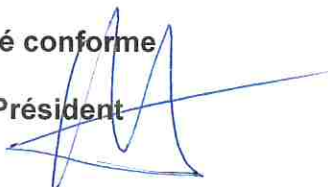
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2016	0 €	0 €
31/12/2017	0 €	0 €
31/12/2018	0 €	0 €

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président



SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois

02600 VILLERS-COTTERÊTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois
02600 VILLERS-COTTERÊTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'associé unique de la société SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guido CARATI

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Soc. Galvanoplastie Industrielle				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :		12			
Adresse de l'entreprise : 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIR				Durée de l'exercice précédent* :		12			
Numéro SIRET* : 78545315000027									
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2019			31/12/2018		
				Brut		Amortissements, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE		0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	283 690	AG	91 662	192 028	239 819	
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI		7 622	7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		0	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 436 787	AO		2 436 787	2 363 429
	Constructions	AP	4 022 235	AQ	2 513 886	1 508 349	529 183		
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	10 194 818	AS	7 494 691	2 700 127	2 494 854		
	Autres immobilisations corporelles	AT	348 329	AU	282 817	65 512	34 696		
	Immobilisations en cours	AV	1 472 915	AW	529 803	943 111	843 298		
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY		0	0		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0	
		Autres participations	CU		CV		0	0	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0	
		Prêts	BF	257 904	BG		257 904	257 904	
		Autres immobilisations financières*	BH	449	BI		449	449	
		TOTAL (II)			BJ	19 024 748	BK	10 912 858	8 111 891
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	404 157	BM	10 741	393 416	251 726
En cours de production de biens			BN		BO		0	0	
En cours de production de services			BP		BQ		0	0	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		0	0	
Marchandises			BT		BU		0	0	
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		0	0	
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	2 202 141	BY	69 366	2 132 775	2 692 762	
		Autres créances (3)	BZ	9 942 447	CA		9 942 447	18 199 738	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0	
COMPTES DE REGULARISATION		Disponibilités	CF	199	CG		199	199	
		Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	10 346	CI		10 346	13 133	
	TOTAL (III)		CJ	12 559 289	CK	80 107	12 479 182	21 157 558	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)		CL				0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				0	0	
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	31 584 037	1A	10 992 965	20 591 073	27 928 814
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an		CP	29 265	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	3 651 000	3 651 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	211 685	211 685
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	365 100	291 688
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ	DG	6 169 404	6 169 404
	Report à nouveau	DH	2 790 339	-573 088
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 021 510)	3 436 838
	Subvention d'investissement	DJ	861 691	887 820
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	13 027 709	14 075 348
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	366 508	237 589
	Provisions pour charges	DQ	3 961 588	1 065 855
	TOTAL (III)	DR	4 328 096	1 303 444
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	43 095	86 190
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	12 518	61 331
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 175 384	2 380 179
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 526 832	1 557 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	383 201	293 558
	Autres dettes	EA	94 238	194 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	0	7 977 000
	TOTAL (IV)	EC	3 235 268	12 550 021
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	20 591 073	27 928 814
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 224 913	12 506 926
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE							
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	219 134	FB		FC	219 134	197 590	
	Production vendue	 biens* services*	FD	3 312	FE		FF	3 312	2 465
			FG	7 338 612	FH	2 221 145	FI	9 559 757	13 367 600
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	7 561 057	FK	2 221 145	FL	9 782 202	13 567 655	
	Production stockée*					FM	0	-49 687	
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	0	7 552	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 564 083	1 195 968	
	Autres produits (1) (11)					FQ	50	65	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	18 346 335	14 721 553	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	178 395	210 565	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	670 501	1 158 911	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(67 309)	(78 251)	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	5 555 130	5 827 251	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	263 552	500 256	
	Salaires et traitements*					FY	8 295 483	5 724 621	
	Charges sociales (10)					FZ	1 990 267	2 038 689	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{	- dotations aux amortissements*		GA	512 621	893 502
					- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	47 678	136 027	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	244 970	100 444	
	Autres charges (12)					GE	12 554	14 360	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	17 703 842	16 526 375
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	642 493	(1 804 822)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	126 789	8 040	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	678	2 900	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	127 467	10 939	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0	30 174	
	Différence négative de change					GS	2 599	3 799	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 600	33 974
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	124 868	(23 034)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	767 361	(1 827 856)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE										
								Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	176 597	26 330	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*						HB	26 129	26 261	
	Reprises sur provisions et transfert de charges						HC	1 534 946	14 813 668	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	1 737 672	14 866 259	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)						HE	939 165	1 422 151	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*						HF	499 933	3 682 054	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG	3 320 000	4 481 441	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	4 759 099	9 585 646	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							HI	-3 021 427	5 280 613	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices*						(X)	HK	(1 232 555)	(15 919)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)							HL	20 211 474	29 598 751	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)							HM	21 232 985	26 161 914	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	(1 021 511)	3 436 838	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO			
	(2)	produits de locations immobilières					HY	29 327		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G	7 288	26 330	
	(3)	- crédit-bail mobilier *					HP			
		- crédit-bail immobilier					HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)					1H		5 973	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK			
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX			
	(9)	Dont transferts de charges					A1	8 278 499	1 102 324	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		0	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		0	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives					A6		Obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :							Exercice N		
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnelles
	Produits exceptionnels divers									7 288
	Reprise de provisions litiges clients / fournisseurs									169 309
	QP de subvention d'investissement 2019									26 129
	Reprise de provisions VNC immobilisations impactées par l'incendie de 06							0		1 534 946
	Règlements litiges clients / surprime d'assurance suite à incendie de 06							933 943		
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N		
								Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société SGI (Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créateur est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2019 s'élève à 7 899 160 €.

Evènements principaux de l'exercice

En raison de la fermeture du site de PLAISIR décidé suite à l'incendie survenu le 29 juin 2018 le chiffre d'affaires de la société est en net recul.

Evènements post clôture

La propagation de la pandémie de COVID-19 à travers le monde a entraîné des perturbations majeures dans les économies de nombreux pays, y compris dans les marchés clés de SGI, et ces perturbations économiques devraient se poursuivre au cours des prochains mois.

Cette situation devrait avoir un impact négatif sur la performance financière de SGI. La durée et l'évolution attendue de la pandémie de COVID-19 sont inconnues, et aucune prévision ne peut être faite à cet égard et à l'égard des mesures supplémentaires que différents pays ou autres autorités pourraient prendre en réponse à cette crise. Cependant, toute prolongation ou aggravation de l'épidémie pourrait entraîner, par exemple, les conséquences suivantes:

- l'extension des mesures de confinement et de restriction à la libre circulation sur les marchés clés de SGI,
- des difficultés financières majeures chez nos principaux fournisseurs,
- la pénurie de matières nécessaires chez les fournisseurs directement ou indirectement touchés par l'épidémie, pénurie susceptible d'entraîner des arrêts de production,
- un plus grand nombre de clients directement ou indirectement touchés par l'épidémie ayant des difficultés, ou étant empêchés de payer le SGI conformément aux échéances convenues,
- une pression supplémentaire sur les prix de nos services,
- des dépréciations d'actifs à long terme,
- de nouvelles perturbations sur les marchés financiers et / ou
- un ralentissement économique mondial prolongé entraînant une baisse plus importante de la demande des services de SGI.

Compte tenu de la nature évolutive de la crise, la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, mais chacun de ces événements, ou toute combinaison de ceux-ci, pourrait amplifier l'impact négatif de la crise sur les performances financières de SGI et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de notre société.

La maison-mère de SGI, la société Aalberts NV a des ressources financières suffisantes pour faire face aux conséquences négatives évoquées ci-dessus pendant les 12 mois à partir de la date de l'arrêté des comptes du 22/05/2020. De ce fait, la continuité d'exploitation a été maintenu comme hypothèse de préparation des comptes statutaires 2019.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

• Constructions	entre 15 et 33 ans
• Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
• Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
• Mobilier	entre 5 et 10 ans
• Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
• Matériel informatique	entre 3 et 5 ans
• Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements

ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 284 K€ et de fonds de commerce pour 8 K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 48 K€ contre 44 K€ au titre de l'exercice 2018.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Concession brevet	137	-	137	-
Logiciels	307	-	23	284
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	452	-	160	292
Amort. Concession brevets	137	-	137	-
Amort. Logiciels	67	48	23	92
Total amortissements	204	48	160	92

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 18 444 K€ au 31 décembre 2019 contre 24 665 K€ au 31 décembre 2018.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 1 537 K€ (1 692 K€ en 2018).

La dotation aux amortissements s'élève à 513 K€ au titre de l'exercice 2019 (850 K€ en 2018).

De nombreuses sorties d'immobilisations (mises au rebut), dont les valeurs nettes comptables étaient nulles, ont été réalisées sur l'exercice en raison de l'incendie survenu le 29 juin 2018.

Les provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie du 28 juin 2018, mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine, constituées sur l'exercice 2018 subsistent pour 2 026 K€.

Des reprises de provisions ont été effectuées pour 1 535 K€. Ces dernières se rapportent aux bâtiments et aux

immobilisations en cours mises au rebut.

Suite à un changement de logiciel comptable, des immobilisations ont été transférées de compte à compte dans le but de les reclasser dans les catégories appropriées.

(en K€)	31/12/18	Aug.	Transfert compte à compte	Dim	31/12/19
Terrains	2 363	-	74	-	2 437
Bâtiments	1 446	-	(74)	-	1 372
Agencements des constructions	2 533	45	153	81	2 650
Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 913	668	(331)	6 055	10 195
Matériel de transport	17	-	35	12	40
Matériel de bureau et informatique, mobilier	522	6	143	363	308
Immobilisations en cours	1 872	818	-	1 217	1 473
Total valeurs brutes	24 666	1 537	-	7 728	18 475
Dépréciations Bâtiments	667	-	-	667	0
Dépréciations Agencements des constructions	436	-	-	370	67
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	1 420	-	-	-	1 420
Dépréciations Matériel de bureau et informatique, mobilier	10	-	-	-	10
Dépréciations immobilisations en cours	1 028	-	-	498	530
Total dépréciations	3 561	-	-	1 535	2 026
Amort. Bâtiments	642	21	-	-	663
Amort. Agencements des constructions	1 704	65	96	81	1 784
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 999	358	(229)	6 053	6 075
Amort. Matériel de transport	16	2	30	12	36
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	478	19	103	363	237
Total amortissements/dépréciations	18 400	465	-	8 044	10 821

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 69 K€ au 31 décembre 2019 (43 K€ au 31 décembre 2018).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2019, les autres créances (9 942 K€) sont essentiellement composées des éléments suivants :

- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2019 s'élève à 7 899 K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 1 898 K€ (691 K€ au 31 décembre 2018) dont 1 233 K€ de créance d'IS sur le groupe conformément à la convention d'intégration fiscale ;
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 145 K€ (153 K€ au 31 décembre 2018) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 258 K€, dont 203 K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	55	147	56
Dépôts et Cautionnements			
	55	147	56

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de 15 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	14 076
Résultat de l'exercice	- 1 022
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 26
Capitaux propres au 31 décembre 2019	13 028

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/18	Aug.	Dim.	31/12/19
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	1 158	3 557	492	4 223
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	86	7	48	45
Total Prov. pour risques et charges	1 304	3 564	540	4 328

Environnement :

Au 31 décembre 2019, une provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts est constituée pour 14K€. Elle n'a pas évolué depuis le 31/12/2018.

A la suite de l'incendie survenu le 29 juin 2018, il a été constitué les provisions suivantes :

- Provision pour traitement des déchets issus de l'incendie : 220 K€
Cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2019.
- Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie) : 700 K€

Cette provision a été reprise pour 164 K€ sur l'exercice 2019.

Au 31/12/2019, les provisions suivantes ont été constituées :

- Provision PSE PLAISIR (coût salarial, cellule de reclassement, formation)	3 320 K€
- Provision pour revitalisation	237 K€

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

3.11 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 2K€ envers Aalberts Industries France SNC suite à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2019, les autres dettes sont principalement composées d'avoirs sur réclamations clients, s'élevant à 69 K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	105
Créances clients	6
Management fees MT Group France	1 040

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2019 concernent les clients pour 18 K€, les organismes sociaux et fiscaux pour 2 K€, l'administration fiscale pour 267 K€ soit un total de 287 K€ (904 K€ au 31 décembre 2018).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2019 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 452 K€ (622 K€ au 31 décembre 2018), et de dettes fiscales et sociales pour 1 188 K€ (1 254 K€ au 31 décembre 2018) et des avoirs clients à établir pour 69 K€, soit un total de 1 708K€

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2019 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

en K€)	2019	2018	Variation
France	7 561	10 436	(2 875)
Etranger	2 221	3 132	(911)
Total	9 782	13 568	(3 786)

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2019	2018
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés		
Intérêts sur fonds de participation		
Autres produits / (charges) financiers	125	(23)
Produit net (charge)	125	(23)

Résultat exceptionnel

(en K€)	2019	2018
Surprime d'assurance suite à l'incendie du 28/06/2018	(770)	
Indemnité d'assurance (autre que perte d'exploitation)		14 800
Charges exceptionnelles directement liées à l'incendie		(1 412)
VNC des immobilisations détruites dans l'incendie	(498)	(3 682)
Provisions traitement des déchets et réclamations clients suite à l'incendie		(920)
Provision dépréciations des immobilisations des immobilisations restantes suite à l'incendie	1 535	(3 561)
Résultat/Provision dépréciations exceptionnelles sur Equipements et Installations incendiées		14
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26	26
Provision PSE PLAISIR	(3 320)	
Autres charges/produits exceptionnelles	7	16
Produit net (Charge)	(3 021)	5 281

4.3 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/19 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2019 après impôt	Montant au 31/12/2018 après impôt
Résultat courant	767	2 202	2 969	(1 828)
Résultat exceptionnel à court terme	(3 021)	(1 015)	(4 036)	5 229
Participation des salariés				
Créances d'impôt (dont Crédit d'impôt recherche 46 K€)	0	46	46	36
TOTAL	(2 254)	1 233	(1 201)	3 437

4.4 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 31,00 %.

	Effet	Base fin 2019	Impôt correspondant 28%
Effort construction	allègement	21	6
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	13
Reprise provision indemnité de licenciement	allègement	2 214	620
Indemnités assurance/incendie 2018 2/3	accroissement	6 842	1 916
Total allègements d'IS à fin 2019			638
Total accroissements d'IS à fin 2019			1 916

	Effet	Base fin 2018	Impôt correspondant 31 %
Effort construction	allègement	23	7
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	13
Produit constaté d'avance / indemnité d'assurance (incendie 2018)	allègement	7 977	2 473
Indemnités assurance/incendie 2018 3/3	accroissement	10 264	3 182
Total allègements d'IS à fin 2018			2 493
Total accroissements d'IS à fin 2018			3 182

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2019.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 688 K€ au 31 décembre 2019 (1 418 K€ en 2018).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	0.70%	1.60%
Taux moyen de charges patronales	49% / 46%	49% / 46%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2012-2014
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2019	2018
- Ingénieurs et Cadres	14	15
- Agents de maîtrise	17	24
- Employés	8	7
- Ouvriers	119	119
Total	158	165

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.